

Faire du sport un projet de société

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **9 milliards** d'euros de dépenses sportives des collectivités territoriales, portées à 90 % par le bloc local.
- **17 métropoles** ont la compétence sport, tout comme $\frac{3}{4}$ des communautés urbaines.
- **95 €**, c'est le budget moyen par habitant consacré au sport par les grandes villes françaises.
- **18 000** associations sont soutenues chaque année par l'Agence nationale du sport.

Le sport est appelé à jouer un rôle majeur dans notre société. Les politiques sportives couvrent de larges dimensions et contribuent à répondre aux enjeux sanitaires, environnementaux, économiques et avant tout de vivre-ensemble.

Les grandes compétitions internationales que la France s'apprête à accueillir sont l'occasion de dresser des perspectives d'ensemble pour les politiques sportives, tandis que les enseignements de la crise sanitaire nous invitent à placer le curseur sur de nouvelles priorités. Dès lors, il s'agit de réunir les conditions organisationnelles, humaines et financières pour donner aux politiques sportives les moyens de leurs ambitions et amplifier les leviers qui sont les leurs pour faire



du sport un véritable projet de société. Dans cette logique, les collectivités territoriales, engagées dans la vitalité sportive du quotidien et de haut-niveau dans les territoires, souhaitent que le sport puisse être pleinement soutenu par le prochain exécutif, avec l'objectif en filigrane de faire de la France une nation sportive.



La méthode prônée par les élus de France urbaine

La concertation visant à remettre à plat un modèle de fabrication des politiques sportives de plus de soixante-dix ans s'est parachevée par la constitution de l'Agence nationale du sport (ANS), le 29 avril 2019. Elle illustre l'ambition de définir des politiques sportives en concertation et en collégialité associant l'Etat, le monde sportif, le monde économique et les représentants des collectivités territoriales. Cette gouvernance du sport nous engage et implique une réelle territorialisation des politiques sportives, en lien avec l'installation des Conférences régionales du sport (CRS) et des conférences des financeurs. Cette architecture institutionnelle doit s'accompagner d'un véritable projet de société pour le sport, en lui donnant les moyens de ses ambitions. Elle doit faire coïncider le développement du sport du quotidien avec le soutien à la haute-performance, en offrant toute la latitude nécessaire aux collectivités et acteurs locaux dans la définition et l'orientation de politiques sportives, adaptées aux spécificités des territoires.



Des propositions concrètes

- Engager un véritable « Plan Marshall » pour le sport en France, mêlant financements publics et privés, au service de la rénovation du parc sportif existant et de la construction de nouveaux équipements structurants ;
- Réunir les conditions d'une assise populaire du sport, reposant sur le maillage d'équipements sportifs sur le territoire français ainsi que sur l'accompagnement et le développement de l'offre sportive ;
- Viser à une rationalisation des logiques d'appels à projets et de dépôt des dossiers afférents, pour tendre vers un guichet unique, prérequis pour apporter plus de simplicité et de lisibilité administratives ;
- Explorer, au nom de la nouvelle gouvernance du sport, de nouveaux modèles juridiques, économiques et partenariaux entre le secteur public et le secteur privé concernant les équipements sportifs et l'offre sportive ;
- Convenir d'une conception partagée de l'aménagement sportif du territoire, en appliquant la logique de la « ville du quart d'heure » et du « territoire de la demi-heure » aux équipements sportifs de proximité ;
- Intégrer l'ensemble des sites et équipements sportifs - publics et privés - dans un référentiel unique, accessible et actualisé, afin d'obtenir des données statistiques consolidées, en appui notamment des Conférences régionales du sport (CRS) et des diagnostics territoriaux engagés ;
- Développer parallèlement les pratiques sportives dites « libres et autonomes » et celles « encadrées ».

POUR ALLER PLUS LOIN

- Doter l'Agence nationale du sport de financements pluriannuels, visant à une sanctuarisation de ses crédits et à un engagement sur la durée de l'Etat ;
- Renforcer la solidarité financière du sport professionnel à l'endroit du sport amateur afin que « le sport finance le sport » ;
- Porter une stratégie commune qui identifie et cible les potentialités du sport comme vecteur de retombées économiques et d'attractivité touristique, en lien avec les événements sportifs nationaux et internationaux ;
- Souscrire à un « soft power » français en matière de sport ;
- Saisir les potentialités du « sport en ville », en déployant des stratégies d'urbanisme dédiées au développement et à la démocratisation de la pratique physique et sportive dans les territoires urbains, avec des financements dédiés ;
- Faire vivre l'inter-ministériarité (Education, santé, transition écologique, culture...) afin que les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 soient l'occasion de placer le sport au bon niveau de gouvernance et d'ambition.